



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-394

Déposé le : 02.06.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Ligne CFF pied du Jura : bis repetita pour Nyon ?

Texte déposé

Le 21 février 2012 j'avais interpellé le Conseil d'Etat au sujet de la suppression des arrêts de Nyon et Morges pendant la journée pour les ICN de la ligne du Pied du Jura pour les motifs suivants: cela entravait les plans de mobilité des entreprises de la Côte, cela était un frein à la fréquentation des élèves de la région pour la HEIG-VD et cela supprimait la dernière liaison directe entre la Côte et la Suisse alémanique, accentuant encore la césure entre deux parties du pays.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse du 29 août de la même année avait mentionné que cela était dû à une réorganisation des lignes en prévision des travaux et qu'il « demandait au CFF d'avoir pour objectif de rétablir dans les horaires futurs les arrêts de train ICN du Pied du Jura à Nyon et à Morges. » et plus loin : « C'est un objectif à atteindre pour les prochains horaires. »

Or, aujourd'hui que constate-t-on ? L'arrêt de Morges est rétabli, c'est à saluer, mais celui de Nyon au contraire supprimé pour les trains ICN de la ligne Pied du Jura au motif que les travaux Léman 2030 demandent des concessions et des adaptations. Même si on peut comprendre l'objectif final, les problèmes mentionnés dans la première interpellation restent entiers.

Pas mot de compensations dans la proposition des CFF. Décidément l'Ouest du canton devient vraiment le « far West », englobé dans le Grand Genève. Il est temps de réagir dans la phase de consultation et de ne pas oublier que le district de Nyon fait partie, à part entière, du canton de Vaud.

A lire la presse, le Conseil d'Etat semble aussi préoccupé par cette situation.

La présente interpellation lui pose les questions suivantes :

1-Comment a-t-il manifesté sa volonté au près des CFF de maintenir l'arrêt à Nyon pour les trains ICN de la ligne du Pied du Jura conformément à sa réponse du 29 août 2012 ?

2- A-t-il fait des propositions de compensation au cas où une solution ne pourrait être trouvée ? Si oui lesquelles ?

3- A-t-il demandé des garanties que la suppression des arrêts à Nyon ne serait pas définitive ? Dans l'affirmative les quelles ?

Merci au Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

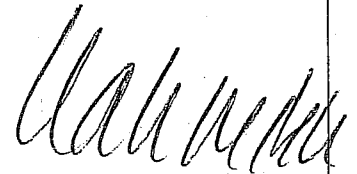
LABOUCHERE Catherine

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

P. Roulet-Gryn

Signature(s) :



Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Élla	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Laurent	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Züger Eric